

Service Urbanisme et Aménagement
Unité politique Aménagement Gestion
de l'Espace

La Roche-sur-Yon, le **29 JUIL. 2021**

Dossier suivi par : Marie-Christine HÉGRON
Tél. : 02 51 44 32 66
Mail : marie-christine.hegron@vendee.gouv.fr

Monsieur le Président,

En application de l'article D112-1-21 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), vous m'avez transmis pour avis le dossier d'étude préalable agricole du projet d'aménagement du parc d'activités les Sables d'Olonne Sud, prévu sur la commune des Sables d'Olonne et reçu le 12 mai 2021 en préfecture.

Cette étude a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) réunie le 25 juin 2021. La CDPENAF s'est prononcée favorablement sur ce projet par décision du 2 juillet 2021.

Il ressort de l'étude que la justification amenant à une perte définitive de 31 ha est apportée. Il est également admis qu'au regard de la surface en jeu, l'impact sur l'espace agricole est indéniable et notable. Par ailleurs, la perte économique agricole est évaluée. Globalement, les éléments présentés avec des niveaux d'avancement divers sont concrets et répondent à l'objectif d'investissements collectifs en faveur de l'agriculture.

Conformément aux dispositions du 5 de l'article D112-1-19 du CRPM, vous devez en tant que maître d'ouvrage, préciser l'évaluation du coût des mesures de compensation collective envisagées ainsi que les modalités de mise en œuvre des mesures de compensation collective choisies.

Il vous est rappelé aussi, conformément aux dispositions de l'article D112-1-22 du CRPM vous devez m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective agricole selon une périodicité adaptée à leur nature. Aussi, vous voudrez bien mettre en place un document conjoint aux études ERC successives mentionnant d'une part les montants disponibles et de l'autre les projets réalisés et à venir.

Monsieur Yannick MOREAU
Président des Sables-d'Olonne-Agglomération
3 avenue Carnot BP 80391
85 108 Les Sables D'Olonne cedex

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

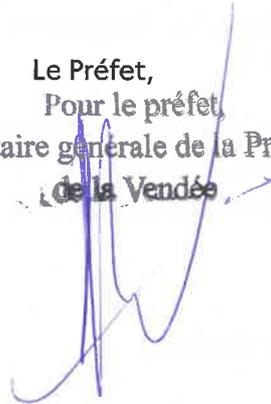
Je note que vous avez indiqué lors de la CDPENAF que la collectivité produira un document de synthèse et créera un comité de pilotage afin de permettre le suivi de la mise en œuvre des mesures de compensation prévues.

Au regard de ces observations, j'émet **un avis favorable** aux conclusions de cette étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Copie : Sous Préfecture les Sables d'Olonne

Le Préfet,
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée



Anne TAGAND